



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2058

Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Lyon - Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, la Direction des services départementaux de l'Education nationale et l'école maternelle Joseph Cornier à Lyon 4e

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2058 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE, LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE ET L'ECOLE MATERNELLE JOSEPH CORNIER A LYON 4E (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (MICG) a pour objectif de développer des offres de médiation adaptées à tous les publics afin de favoriser l'ouverture au plus grand nombre.

Le musée met aujourd'hui l'accent sur l'accessibilité, en particulier aux jeunes publics, et projette de développer des partenariats pour co-construire des offres adaptées aux élèves d'école maternelle. Jusqu'à cette rentrée scolaire 2022, le musée ne proposait en effet pas de médiation et d'activités pour les élèves des écoles maternelles.

Dans ce contexte, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'école maternelle Joseph Cornier (Lyon 4^{ème}) souhaitent travailler ensemble sur des contenus pédagogiques, des parcours de visite et des ateliers afin de renforcer la collaboration école-musée.

Les objectifs sont à la fois de faire découvrir le musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique à des élèves de maternelle en prenant en compte les programmes scolaires, mais également de construire des contenus de médiation avec l'équipe pédagogique qui pourra intégrer la programmation du musée pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Cette collaboration est formalisée à travers une convention, jointe au présent rapport, entre la Ville de Lyon - Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Elle prévoit notamment d'accorder la gratuité d'accès aux élèves et accompagnateurs de la classe de grande section de maternelle de l'école maternelle Joseph Cornier, pour l'ensemble des visites et ateliers organisés avec l'équipe enseignante et l'équipe pédagogique (5 séances de travail sont programmées).

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat culturel avec l'école maternelle Joseph Cornier (Lyon 4) entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Imprimerie & de la Communication Graphique et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Dans le cadre de ce partenariat tarifaire, par dérogations aux délibérations du Conseil municipal du 16 décembre 2016 et du 10 novembre 2022, la gratuité d'accès au Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique est accordée aux élèves de grande section de maternelle de l'école Joseph Cornier pour toute la durée de la convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET